

M. NICHOLSON: Monsieur le président, je me demande si M. Horner a déjà vu ce film.

M. HORNER (*Jasper-Edson*): Non, monsieur le président, je ne l'ai pas vu.

Le PRÉSIDENT: A mon avis le sous-comité directeur pourrait étudier la question et soumettre un rapport au comité après s'être informé du contenu du film. Je pense vraiment qu'une discussion prolongée sur l'enquête Kefauver sur les trusts aux États-Unis ne ferait que nuire au progrès de notre étude.

M. MITCHELL: Monsieur le président, j'ai ici le texte de la modification proposée à la loi des aliments et drogues aux États-Unis par le sénateur Kefauver lors d'une réunion de l'OTAN en novembre dernier. Je faisais alors partie de ce comité et j'ai conservé ce texte dans mes dossiers. Je pourrais vous le passer si vous voulez le lire.

Le PRÉSIDENT: Je puis vous signaler que le comité spécial du Collège royal des médecins et chirurgiens a mentionné dans son rapport que ses membres s'étaient de fait rendus à Washington pour étudier la question de sécurité. Avant de songer à convoquer des témoins du gouvernement de Washington, je pense que nous devrions d'abord entendre ces médecins canadiens qui n'auraient pas à s'adresser au ministère des Affaires extérieures ni à faire face à des difficultés innombrables.

M. VALADE: Je crois que le comité n'a pas reçu l'autorisation de faire imprimer le texte en français.

Le PRÉSIDENT: Ce sera fait en temps et lieu.

M. VALADE: Il serait dans l'intérêt du comité d'obtenir cette autorisation.

Le PRÉSIDENT: J'ai une liste des lettres dont je me propose de déposer copie chez le greffier du comité. Il s'agit de lettres que j'ai reçues d'associations de fabricants, d'associations de consommateurs, de fabricants de produits pharmaceutiques de sociétés françaises de la province de Québec, de microbiologistes et autres personnes intéressées. Je ne vous les lirai pas en entier, mais je les verserai aux archives du greffier du comité qui en fera faire des photocopies afin que nous ayons toute cette correspondance à notre disposition.

Il faudrait une motion pour déterminer le nombre requis d'exemplaires en anglais et en français des témoignages.

M. MITCHELL: Quel est le nombre habituel, est-ce 750 en anglais et 250 en français.

Le PRÉSIDENT: Ainsi que le secrétaire vient de me le dire, tout dépend de l'intérêt qu'on manifesterait. Je propose que nous en fassions imprimer 750 en anglais et 500 en français, ou même une quantité égale en français parce qu'un grand nombre de personnes qui doivent être appelées à comparaître devant le comité m'ont déjà fait savoir qu'elles voudraient conserver une documentation complète des délibérations du comité afin de pouvoir se rendre plus utiles quand elles seront convoquées.

M. VALADE: Je propose qu'un nombre égal d'exemplaires français et anglais soit publié et que ce nombre soit 750 dans les deux cas.

Le PRÉSIDENT: Plaît-il au comité d'approuver cette proposition? M. Horner l'a-t-il secondée? Qui est pour? Quelqu'un s'oppose-t-il?

La proposition est adoptée.

Le seul autre problème est que si nous devons nous rendre à Montréal ce jour-là, il nous faudra demander la permission de la Chambre pour tenir nos séances à Montréal, faute de quoi notre voyage ne serait pas officiel et, à mon avis, ce doit être un voyage officiel. Avec la permission du comité j'aimerais à faire cette demande à la Chambre.

Approuvé.